



Décision n° CODEP-DRC-2022-038204 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 26 août 2022 autorisant le CEA à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées de Cabri (INB n° 24)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2006-320 du 20 mars 2006 modifié autorisant le Commissariat à l’énergie atomique à modifier l’installation nucléaire de base n° 24 dénommée CABRI du site de Cadarache, située sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône) ;

Vu la lettre du 27 mai 1964 du Commissariat à l’énergie atomique portant notamment déclaration de CABRI/SCARABEE, de RAPSODIE/LDAC, de l’atelier de technologie du plutonium (ATPu), de la station de traitement des effluents et déchets solides sur le centre d’études nucléaires de Cadarache (Bouches-du-Rhône) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier DG/CEACAD/CSN DO 2022-546 du CEA du 22 juillet 2022 relative à la mise à jour du référentiel de sûreté intégrant les modifications engendrées par la modification de décret de l’installation susvisé permettant la réalisation des programmes expérimentaux d’irradiation d’objets ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-MRS-2022-037536 du 24 juillet 2022,

Décide :

Article 1^{er}

Le CEA, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 24 dans les conditions prévues par sa demande du 22 juillet 2022 susvisée.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 26 août 2022.

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,*

Le directeur adjoint de la direction des déchets, des
installations de Recherche et du Cycle

Signé

Igor SGUARIO